



POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

	APTITUDE	ADÉQUATION
Réexamen (date et signature)	09/18/2025 _____	09/18/2025 _____
Approbation (date et signature)	09/19/2025 _____	09/19/2025 _____
Niveau de confidentialité	Public	
Parties intéressées	N/A	

HISTORIQUE DES VERSIONS

DATE	RÉVISION	RÉDIGÉE PAR	DESCRIPTION DE LA MODIFICATION
09/01/2025	1.0	Emanuela Gotta	Première rédaction – Révision à partir du document « PDR43_2018_Privacy Policy_1.5 »

RÉFÉRENCES NORMATIVES

NORMES	RÉFÉRENCE SPÉCIFIQUE
UNI CEI EN 17799:2024	Exigences relatives à la protection des données personnelles dans les opérations de traitement (§5.3.4 Minimisation des données) (§5.4 Politique de protection des données)
UNI CEI EN ISO/IEC 27001:2017	ANNEXE A - A.08.02.03 Traitement des actifs

SOMMAIRE

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION	3
2. POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	3
A. LICÉITÉ, LOYAUTÉ ET TRANSPARENCE	3
B. LIMITATION DES FINALITÉS	3
C. MINIMISATION DES DONNÉES	4
D. EXACTITUDE	4
E. LIMITATION DE LA DURÉE DE CONSERVATION	4
F. INTÉGRITÉ ET CONFIDENTIALITÉ	4
G. RESPONSABILISATION OU ACCOUNTABILITY	4
H. COLLECTE DES DONNÉES PERSONNELLES	4
I. UTILISATION, CONSERVATION ET ÉLIMINATION	4
J. ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR DES TIERS	4
K. TRANSFERT TRANSFRONTALIER DES DONNÉES PERSONNELLES	5
L. DROIT D'ACCÈS DES PERSONNES CONCERNÉES	5
M. PORTABILITÉ DES DONNÉES	5
N. DROIT À L'EFFACEMENT	5
O. COMMUNICATIONS AUX PERSONNES CONCERNÉES	5
P. RECUEIL DES CONSENTEMENTS	5
Q. RÔLES ET RESPONSABILITÉS	5
3. MODALITÉS DE COMMUNICATION ET RÉEXAMEN DE LA POLITIQUE	6
4. VIOLATIONS	6

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent document a pour objet de décrire la politique de protection des données personnelles définie par la direction de Compet-e, avec une attention particulière portée aux activités de traitement.

La politique a été établie par la direction de l'entreprise :

- en cohérence avec les finalités de l'organisation et avec les traitements de données personnelles effectués par celle-ci ;
- afin de fournir un cadre de référence clair pour définir les objectifs de protection des données personnelles dans le domaine ICT ;
- comme engagement à satisfaire aux exigences applicables et pertinentes en matière de protection des données personnelles dans le domaine ICT, conformément aux exigences de la PdR43:2018 et au cadre réglementaire de référence ;

La politique, réexaminée périodiquement par la direction :

- constitue un engagement en faveur de l'amélioration continue de la protection des données personnelles dans le domaine ICT de l'organisation ;
- est considérée comme adéquate à l'organisation de l'entreprise, compte tenu également de son implantation territoriale, de l'architecture de l'infrastructure informatique, des aspects de connectivité et de connexion des réseaux et systèmes ICT, ainsi que des politiques et accords conclus avec des tiers (par exemple clients et fournisseurs) pour l'échange de données.

Le présent document découle du document UNI17799_SGSI_Politica per la protezione dei dati personali.

2. POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Compet-e s'engage à respecter les lois et règlements applicables en matière de protection des données personnelles dans les pays où l'organisation opère ou fournit ses services. La présente Politique établit les principes fondamentaux selon lesquels l'organisation traite les données personnelles des employés, clients, fournisseurs, partenaires commerciaux et autres personnes, et précise les responsabilités de ses unités organisationnelles et de ses employés lors du traitement de données personnelles.

L'objectif de la présente politique est de protéger et de préserver les données personnelles des personnes concernées traitées par l'organisation dans ses processus d'entreprise et dans les services fournis, avec une attention particulière aux citoyens appartenant à l'EEE.

La présente politique tient compte des exigences obligatoires suivantes :

- le Règlement (UE) 2016/679 (« RGPD »), relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;
- le Code italien de la protection des données personnelles (décret législatif 196/2003), tel que modifié par le décret législatif 101/2018 ;
- les décisions et lignes directrices de l'Autorité italienne garante pour la protection des données personnelles et, le cas échéant, du Comité européen de la protection des données (EDPB) ;
- la norme UNI CEI EN 17799:2024, qui définit les exigences relatives à la protection des données personnelles dans les opérations de traitement : le présent document constitue la « politique de protection des données personnelles » au sens du §5.4, en fournissant des orientations pour la planification (chap. 5), les activités opérationnelles (chap. 6) et le contrôle (chap. 7).

Les principes directeurs de la politique de Compet-e découlent de l'article 5 du RGPD et de la Pratique de Référence.

La politique s'articule autour des points suivants :

A. LICÉITÉ, LOYAUTÉ ET TRANSPARENCE

Les données personnelles sont traitées par Compet-e de manière licite, loyale et transparente à l'égard de la personne concernée.

B. LIMITATION DES FINALITÉS

Les données personnelles sont collectées par Compet-e pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et sont ensuite traitées d'une manière qui n'est pas incompatible avec ces finalités.

C. MINIMISATION DES DONNÉES

Les données personnelles collectées par Compet-e sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Compet-e garantit l'anonymisation ou la pseudonymisation des données personnelles, lorsque cela est possible, afin de réduire le risque pour les personnes concernées.

Nous collectons uniquement les données strictement nécessaires aux finalités indiquées ; les champs facultatifs sont clairement signalés et leur non-renseignement ne compromet pas les services qui ne sont pas nécessaires à ces finalités.

D. EXACTITUDE

Compet-e garantit que les données sont exactes et, si nécessaire, tenues à jour ; Compet-e prend toutes les mesures raisonnables pour effacer ou rectifier rapidement les données inexactes au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

E. LIMITATION DE LA DURÉE DE CONSERVATION

Compet-e garantit que les données personnelles sont conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

F. INTÉGRITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

Compte tenu des technologies et des autres mesures de sécurité disponibles, des coûts de mise en œuvre ainsi que de la probabilité et de la gravité des risques pour les données personnelles, Compet-e met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles afin de garantir un niveau de sécurité approprié pour les données personnelles, y compris la protection contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte, la modification, la divulgation ou l'accès non autorisés.

G. RESPONSABILISATION OU ACCOUNTABILITY

Compet-e est responsable du respect des principes décrits ci-dessus.

À cet égard, Compet-e adopte la définition/traduction suivante du principe d'accountability donnée par le prof. Francesco Pizzetti, ancien président de l'Autorité italienne garante pour la protection des données personnelles : « L'accountability consiste à être digne de la confiance accordée par les personnes concernées », quelles qu'elles soient. Cette vision est fondamentale pour Compet-e, car elle conjugue et rend cohérentes les finalités commerciales de l'organisation avec les principes directeurs de la « Data Protection ».

H. COLLECTE DES DONNÉES PERSONNELLES

Compet-e s'engage en permanence à collecter le moins de données personnelles possible. Lorsque les données personnelles sont collectées auprès de tiers, Compet-e garantit qu'elles sont collectées légalement.

I. UTILISATION, CONSERVATION ET ÉLIMINATION

Compet-e garantit que les finalités, les méthodes, la limite d'enregistrement et la durée de conservation des données personnelles sont cohérentes avec les informations contenues dans la Politique de confidentialité (articles 13 et/ou 14 du RGPD). Compet-e garantit l'exactitude, l'intégrité, la confidentialité et la pertinence des données personnelles au regard de la finalité du traitement. Compet-e utilise des mécanismes de sécurité appropriés visant à protéger les données personnelles, afin d'empêcher qu'elles soient volées, utilisées de manière abusive ou illicite et de prévenir les violations de données personnelles.

J. ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR DES TIERS

Chaque fois que Compet-e utilise un fournisseur ou un partenaire commercial tiers pour traiter des données personnelles pour son compte, elle s'engage à garantir que ce sujet fournit des mesures de sécurité appropriées pour protéger les données personnelles au regard des risques associés.

Compet-e engage le fournisseur ou partenaire commercial dès le niveau contractuel (ou par des accords de confidentialité, clauses contractuelles et/ou questionnaires de qualification) afin qu'il mette en œuvre un niveau de protection adapté aux risques. Le fournisseur ou partenaire commercial traitera les données personnelles uniquement pour remplir ses obligations contractuelles envers Compet-e ou selon les instructions de Compet-e, et non à d'autres fins.

K. TRANSFERT TRANSFRONTALIER DES DONNÉES PERSONNELLES

Avant de transférer des données personnelles en dehors de l'Espace économique européen (EEE), Compet-e vérifie si le pays concerné fait l'objet d'une décision d'adéquation. À défaut, elle analyse d'abord s'il est possible de réorganiser le service ou le processus prévoyant le transfert des données vers un pays adéquat. Si possible, cette solution est privilégiée. Si cela n'est pas possible, Compet-e évalue les mesures de protection appropriées (garanties) à mettre en œuvre (art. 46 du RGPD).

L. DROIT D'ACCÈS DES PERSONNES CONCERNÉES

Compet-e est consciente de son engagement à répondre, dans les délais prévus, aux demandes des personnes concernées et à leur fournir un mécanisme raisonnable leur permettant d'accéder à leurs données personnelles et de présenter des demandes de mise à jour, de rectification, d'effacement ou de transmission de leurs données personnelles, lorsque cela est applicable ou requis par la loi. Le mécanisme d'accès est détaillé dans la politique correspondante.

M. PORTABILITÉ DES DONNÉES

Les personnes concernées ont le droit de recevoir, sur demande, une copie des données qu'elles ont fournies à Compet-e dans un format structuré et de transmettre ces données à un autre Responsable du traitement, gratuitement.

N. DROIT À L'EFFACEMENT

Sur demande, les personnes concernées ont le droit d'obtenir de l'Organisation l'effacement de leurs données personnelles. Lorsque l'Organisation agit en qualité de Responsable du traitement, elle prend les mesures nécessaires, y compris les mesures techniques, afin d'impliquer également les tiers qui traitent ces données et de se conformer à la demande.

O. COMMUNICATIONS AUX PERSONNES CONCERNÉES

Au moment de la collecte, ou avant la collecte de données personnelles pour toute activité de traitement, Compet-e informe adéquatement les personnes concernées au moins des éléments suivants : les types de données personnelles collectées, les coordonnées du Responsable du traitement et du DPO, les finalités du traitement, les méthodes de traitement, les droits des personnes concernées sur leurs données personnelles, la durée de conservation, les transferts internationaux potentiels de données et le fait que les données soient éventuellement partagées avec des tiers. Ces informations sont fournies au moyen d'une Politique de confidentialité.

Lorsque des données personnelles sont partagées avec des tiers, Compet-e garantit que les personnes concernées en ont été informées au moyen d'une Politique de confidentialité.

P. RECUEIL DES CONSENTEMENTS

Chaque fois que le traitement des données personnelles est fondé sur le consentement de la personne concernée, Compet-e conserve un enregistrement de ce consentement. Compet-e veille à ce que les personnes concernées disposent d'options pour donner leur consentement et garantit que celui-ci, chaque fois qu'il est utilisé comme base légale du traitement, puisse être retiré à tout moment.

Les données personnelles sont traitées uniquement pour les finalités pour lesquelles elles ont été initialement collectées. Si Compet-e souhaite traiter les données personnelles collectées pour une autre finalité, elle demandera le consentement des personnes concernées sous une forme écrite claire et concise. Toute demande de ce type indiquera la finalité initiale pour laquelle les données ont été collectées ainsi que les finalités nouvelles ou supplémentaires.

Q. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Compet-e est fermement convaincue que la politique de protection des données personnelles doit être suivie et appliquée jour après jour, dans les décisions prises et les opérations effectuées au quotidien. À cette fin, elle a soigneusement défini les « Rôles et responsabilités » en matière de Data Protection, afin d'assurer une répartition claire des tâches.

Afin de respecter et de satisfaire ces points, Compet-e a également adopté un règlement d'entreprise.

3. MODALITÉS DE COMMUNICATION ET RÉEXAMEN DE LA POLITIQUE

Périodiquement, lors des revues de direction, la présente politique sera réexaminée et, si nécessaire, mise à jour.

Compet-e met cette politique à la disposition des parties intéressées sous les formes et selon les modalités appropriées, y compris par l'intermédiaire de son site web.

4. VIOLATIONS

Compet-e met en œuvre des procédures visant à traiter toute violation de la présente politique.